



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les violences conjugales par ce (mauvais) temps de confinement.

On le sait, on l'a lu et entendu ici et là et la Secrétaire d'État, Marlène Schiappa, l'a dit « La période de crise que nous connaissons et le confinement à domicile peuvent hélas générer un terreau propice aux violences conjugales. » C'est la raison pour laquelle, dès la mise en place du confinement, Solidarité Femmes Bassin a pris des mesures pour assurer la continuité de ses services à destination des femmes victimes de violences conjugales en répondant notamment comme elle le fait depuis sept ans aux femmes qui appellent le **06 89 61 49 10** du mardi au vendredi, de 9 heures à 18 heures sans interruption. En dehors de ces horaires, les femmes peuvent appeler le **3919**, Violences Femmes Info. Il est important de rappeler ces numéros et le fait qu'ils sont ouverts même en cette période de confinement afin que les femmes qui le peuvent n'hésitent pas à téléphoner pour du soutien ou de l'aide.

Le **17** reste bien sûr le numéro à composer à l'exclusion de tout autre en cas d'urgence, un numéro que les voisins peuvent et même doivent composer s'ils sont témoins de violences intra-familiales (les murs ont des oreilles comme le rappelait il y a quelques années une campagne de sensibilisation du 3919). Enfin, même en temps de confinement, police et gendarmerie enregistrent les plaintes en matière de violences faites aux femmes, sachant qu'un dépôt de plainte sera facilité si la démarche est engagée par le dépôt d'une pré-plainte sur les sites officiels : <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/A-votre-contact/Contacter-la-Gendarmerie/Discuter-avec-la-brigade-numerique> ou <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>

Aggravation des violences quand le couple cohabite. Pressions psychologiques, harcèlement de la part des hommes violents qui exigent l'exercice du droit de visite et d'hébergement même quand celui-ci est difficile à mettre en place au vu du contexte actuel. Pour les femmes et les enfants victimes de violences intra-familiales, le confinement est un nouveau champ de bataille. Ainsi celles qui étaient en instance de départ se trouvent bloquées avec leur conjoint à un moment particulièrement critique puisque l'on sait que les violences redoublent au moment de la séparation, pouvant aller jusqu'à des passages à l'acte et des féminicides, ce qui réactive la question de l'éviction du conjoint violent, bien insuffisamment mise en oeuvre dans notre pays.

Alors oui, en cette période si particulière, cette crise sans précédent, Solidarité Femmes Bassin organise envers et contre tout la continuité de ses accompagnements en utilisant tous les recours possibles et en garantissant que toutes les précautions sont prises tant pour les femmes soutenues que pour les intervenantes. Aider les femmes et les enfants victimes de violences à survivre, puis à revivre et enfin à vivre, voilà ce à quoi SFB oeuvre tous les jours même en ce moment, surtout en ce moment.